

États Financiers

Déposés le 30 octobre 2018

Année financière
Pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
Rapport sommaire

TRAFICS 2017-2018

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Rapport de la direction


Les états financiers de la Commission scolaire Western Québec pour l'exercice clos le 30 juin 2018 portant la signature électronique 4094955646 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de la Commission scolaire Western Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directrice générale ou directeur général



Directrice ou directeur des ressources financières

Lieu : Yatouane, Québec

Date : le 10 octobre 2018.

**COMMISSION SCOLAIRE
WESTERN QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS**

30 JUIN 2018

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ	6
ÉTAT DES RÉSULTATS	7
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	8
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10-24
DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	25-26

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
1839, rue St-Louis
Gatineau (Québec) J8T 4H3
T 819 775-3306

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire Western Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire Western Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du

caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire Western Québec au 30 juin 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Gatineau

Le 22 octobre 2018

¹ CPA auditeur, CA, CA-TI permis de comptabilité publique n° A123812

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	934 346	2 727 868
Placements temporaires	647 673	76 875
Subventions de fonctionnement à recevoir (Note 4)	11 438 634	13 091 533
Subventions de financement à recevoir	6 477 176	6 668 758
Taxes scolaires à recevoir	4 111 207	3 650 566
Débiteurs	2 186 589	2 128 946
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	25 795 625	28 344 546
PASSIFS		
Emprunts temporaires (Note 5)	5 000 000	6 500 000
Créditeurs et charges courues (Note 6)	8 063 976	8 967 257
Revenus reportés et perçus d'avance	4 844 120	4 857 760
Provisions pour avantages sociaux futurs (Note 7)	5 264 100	5 156 937
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	0	90 257
Emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (Note 8)	75 783 679	74 347 227
Autres passifs	2 223 872	2 207 079
TOTAL DES PASSIFS	101 179 747	102 126 517
DETTE NETTE	(75 384 122)	(73 781 971)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Note 9)	92 122 846	88 651 265
Stocks de fournitures	7 608	7 282
Charges payées d'avance	144 214	134 630
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	92 274 668	88 793 177
SURPLUS ACCUMULÉ		
SURPLUS ACCUMULÉ	16 890 546	15 011 206

**COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018**

	2018	2017
	\$	\$
Surplus accumulé au début	15 011 206	14 457 238
Excédent de l'exercice	1 879 340	553 968
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	16 890 546	15 011 206

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	Budget 2018	Résultats réels	
		2018	2017
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subventions de fonctionnement du MEES	69 217 678	70 587 717	67 627 971
Autres subventions et contributions	568 312	593 460	706 896
Taxes scolaires	19 113 698	19 306 656	18 434 555
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 096 000	2 083 273	2 984 222
Ventes de biens et services	2 917 811	3 417 545	3 507 552
Revenus divers	1 302 000	1 694 095	1 563 780
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	160 000	218 217	245 366
REVENUS TOTAUX	94 375 499	97 900 963	95 070 342
CHARGES			
Activités d'enseignement et formation	44 921 412	45 931 443	44 444 472
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	18 953 443	19 314 720	17 942 748
Services d'appoint	11 211 798	11 123 398	10 795 267
Activités administratives	4 741 552	4 516 086	5 793 794
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 602 591	11 458 959	11 410 736
Activités connexes	2 944 703	3 569 853	3 330 336
Charges - variation de la provision pour avantages sociaux	0	107 164	265 104
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	0	0	533 917
CHARGES TOTALES	94 375 499	96 021 623	94 516 374
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	0	1 879 340	553 968

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	2018	2017
	\$	\$
DETTE NETTE AU DÉBUT	(73 781 971)	(75 392 030)
Excédent de l'exercice	1 879 340	553 968
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 155 627)	(5 034 751)
Amortissement des immobilisations corporelles plus net sur disposition	4 684 045	4 715 897
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	0	533 917
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(3 471 582)	215 063
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	0	808 175
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	(9 909)	32 853
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(1 602 151)	1 610 059
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(75 384 122)	(73 781 971)

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 879 340	553 968
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	544 492	436 979
Variation des provisions pour avantages sociaux futurs	107 163	265 104
Variation des stocks et charges payées d'avance	(9 909)	32 853
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(218 217)	245 366
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	54 294	56 706
Amortissement des immobilisations corporelles	4 684 045	4 715 897
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	533 917
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	(471 003)	(10 422 833)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	6 570 205	(3 582 043)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(8 155 627)	(5 034 751)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0	808 175
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION	(8 155 627)	(4 226 576)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes à la charge de la c.s.	(90 257)	(187 050)
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	20 558 157	14 808 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(19 176 000)	(4 480 000)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(1 500 000)	(500 000)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(208 100)	9 640 950
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(1 793 522)	1 832 331
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 727 868	895 537
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	934 346	2 727 868

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

Notes complémentaires aux états financiers

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire Western Québec est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire Western Québec par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour mauvaise créance, la provision pour avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les *débiteurs* sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les *charges payées d'avance* représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions et contributions reportées (suite)

de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, la Commission scolaire Western Québec a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

Le **chapitre SP 2200** définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparentement : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Commission scolaire tel que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et
 - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le **chapitre SP 3210** fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le **chapitre SP 3320** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le **chapitre SP 3380** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le **chapitre SP 3420** établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie proviennent du gouvernement du Québec et sont détaillées dans cette page.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Formation générale, formation professionnelle et péréquation	7 216 148	9 411 986
Service de la dette	624 755	512 214
Transport scolaire	166 730	(209 800)
Autre	3 431 001	3 377 133
	11 438 634	13 091 533

Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 42 655 965 \$ (29 782 388 \$ au 30 juin 2017). L'acceptation bancaire, échéant le 5 juillet 2018 porte intérêt au taux de 1,62 % (0,92 % au 30 juin 2017) et est garantie par le MEES.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2018	2017
	\$	\$
Salaires courus, déductions et charges sociales	5 053 575	6 283 205
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	231 676	342 017
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 137 886	1 796 006
Taxes à la consommation à payer	30 418	30 449
Intérêts courus	610 421	515 580
	8 063 976	8 967 257

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

7. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

8. EMPRUNTS À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Billets à long terme portant intérêt à des taux variant de 1,06 % à 5,41 %, échéant de juin 2019 à décembre 2040, remboursables par subventions du Ministère de l'Enseignement et de l'Éducation supérieure.	76 208 000	74 685 000
Frais reportés liés aux dettes	(424 321)	(337 773)
	<u>75 783 679</u>	<u>74 347 227</u>

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2019	5 178 000 \$	2022	4 387 000 \$
2020	6 022 000 \$	2023	5 427 000 \$
2021	4 387 000 \$		

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018								2017	
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur nette	Valeur nette
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Dispositions	Solde à la fin		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Terrains	2 717 972	0	0	2 717 972	0	0	0	0	2 717 972	2 717 972
Aménagements										
Aménagements de terrain (10 ans)	443 843	33 670	0	477 513	256 003	41 826	0	297 829	179 684	187 840
Aménagements de terrain (20 ans)	3 697 654	681 413	0	4 379 067	936 786	181 035	0	1 117 821	3 261 246	2 760 868
Bâtiments										
Bâtiments acquis avant le 1er juillet 2008 (35 ans)	76 767 515	0	0	76 767 515	51 791 409	1 288 392	0	53 079 801	23 687 714	24 976 106
Bâtiments (20 ans)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments (40 ans)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments (50 ans)	26 814 693	520 632	0	27 335 325	3 239 820	554 802	0	3 794 622	23 540 703	23 574 873
Améliorations locatives	22 730	0	0	22 730	18 483	2 317	0	20 800	1 930	4 247
Améliorations et transformations majeures										
Améliorations et transformations majeures (25 ans)	12 971 882	1 134 621	0	14 106 503	2 070 986	524 103	0	2 595 089	11 511 414	10 900 896
Améliorations et transformations majeures (30 ans)	13 052 405	1 630 000	0	14 682 405	1 687 998	427 590	0	2 115 588	12 566 817	11 364 407
Améliorations et transformations majeures (40 ans)	8 445 262	2 822 419	0	11 267 681	1 140 148	212 667	0	1 352 815	9 914 866	7 305 114
Matériel et équipements										
Mobilier et équipement de bureau	1 842 931	249 238	951 864	1 140 305	1 300 132	221 878	951 864	570 146	570 159	542 799
Autres équipements	645 240	34 911	0	680 151	187 063	38 283	0	225 346	454 806	458 177
Équipement informatique	5 506 433	389 369	4 265 202	1 630 600	4 881 978	517 273	4 265 202	1 134 049	496 551	624 455
Équipement de communications multimédia	2 578 542	276 949	1 649 265	1 206 226	1 760 279	303 565	1 649 265	414 579	791 647	818 263
Matériel roulant	158 280	74 875	0	233 155	78 850	40 322	0	119 172	113 983	79 430
Documents de bibliothèque	701 328	90 546	0	791 874	277 288	68 162	0	345 450	446 424	424 040
Manuels scolaires (achats initiaux)	1 178 580	132 352	1 135 612	175 320	1 117 612	32 430	1 135 612	14 430	160 890	60 968
Équipements spécialisés reliés à l'éducation										
Équipement spécialisé (10 ans)	337 864	32 688	0	370 552	167 670	40 616	0	208 286	162 266	170 194
Équipement spécialisé (20 ans)	787 500	51 944	0	839 444	297 792	40 387	0	338 179	501 265	489 708
Développement informatique	494 921	0	400 057	94 864	494 767	185	400 057	94 895	-31	154
Réseaux de télécommunications	2 963 710	0	0	2 963 710	1 772 957	148 212	0	1 921 169	1 042 541	1 190 753
	162 129 285	8 155 627	8 402 000	161 882 912	73 478 020	4 684 045	8 402 000	69 760 066	92 122 846	88 651 265

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut du matériel et des équipements loués en vertu de contrats de location-acquisition pour 90 256 \$ (277 306 \$ au 30 juin 2017). Le montant d'amortissement lié à ces immobilisations s'est élevé à 90 256 \$ (187 050 \$ au 30 juin 2017).

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles pour un montant de 137 243 \$ (707 268 \$ au 30 juin 2017) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit 92 626 \$ (116 674 \$ au 30 juin 2017) pour du matériel et équipement, 44 617 \$ (590 594 \$ au 30 juin 2017) pour l'aménagement des terrains et bâtiments. Ces immobilisations corporelles ont été financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2018.

	2018		2017	
Débiteurs		\$		\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 149 970		1 669 010	
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	-		81 754	
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	13 494		54 206	
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	7 628 569		5 946 094	
Sous-total	8 792 033		7 751 064	
Provision pour créances douteuses	(2 523 475)		(1 971 552)	
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	6 268 558	\$	5 779 512	\$

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2018	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	5 000 000 \$				5 000 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	8 063 976 \$				8 063 976 \$
Dettes à long terme	5 178 000 \$	10 409 000 \$	9 814 000 \$	50 807 000 \$	76 208 000 \$
Provision pour avantages sociaux	5 264 100 \$				5 264 100 \$
<hr/>					
30 juin 2017	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	6 500 000 \$				6 500 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	8 967 257 \$				8 967 257 \$
Dettes à long terme	19 176 000 \$	9 208 000 \$	6 782 000 \$	39 519 000 \$	74 685 000 \$
Provision pour avantages sociaux	5 156 937 \$				5 156 937 \$

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 29 634 846 \$ (37 043 556 \$ en 2017) pour des contrats de transport scolaire, échéant en juin 2022. Les versements pour les exercices s'élèvent à 7 408 712 \$ en 2019, 7 408 712 \$ en 2020, 7 408 712 \$ en 2021, et à 7 408 712 \$ en 2022.
- b) Un montant de 1 694 368 \$ (2 497 310 \$ en 2017) pour des contrats d'entretien ménager, échéant jusqu'en juin 2021. Les versements pour les exercices s'élèvent à 600 716 \$ en 2019, 600 716 \$ en 2020, et à 492 936 \$ en 2021.
- c) Un montant de 48 195 \$ (70 621 \$ en 2017) pour des contrats d'entretien des ascenseurs échéant en juin 2021. Les versements pour les exercices s'élèvent à 22 985 \$ en 2019, 23 560 \$ en 2020 et à 1 650 \$ en 2021.
- d) Un montant de 210 539 \$ (234 298 \$ en 2017) à verser pour des contrats de coupe de gazon, de location de contenants et cueillette de rebuts, et de déneigement, échéant jusqu'en septembre 2020. Les versements pour les exercices s'élèvent à 93 844\$ en 2019, 98 170\$ en 2020 et à 18 525\$ en 2021.
- e) Un montant de 410 266 \$ (354 819 \$ en 2017) à verser pour des contrats de location de photocopieurs et équipements informatique, échéant jusqu'en juin 2021. Les versements pour les exercices s'élèvent à 202 840 \$ en 2019, 134 163 \$ en 2020 et à 73 263 \$ en 2021.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2018

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

- f) Un montant de 7 212 443 \$ (3 772 075 \$ en 2017) pour des projets de construction, d'aménagement et de rénovations majeures, échéant au plus tard en juin 2020. Les versements estimés pour les exercices s'élèvent à 6 490 244\$ en 2019 et à 722 199\$ en 2020.

12. APPARENTÉS

La commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	SALAIRES	CHARGES SOCIALES	FRAIS DE DÉPLACEMENT	FOURNITURES ET MATÉRIEL	HONORAIRES ET CONTRATS	ÉQUIPEMENTS ET INVESTIS- SEMENTS	AUTRES CHARGES	TOTAL DES CHARGES 2018	TOTAL DES CHARGES 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION									
Éducation préscolaire	2 718 579	302 364		96 450	374	0	0	3 117 767	3 105 193
Enseignement primaire	17 409 097	1 957 188	4 782	245 865	12 821	0	0	19 629 753	17 921 143
Enseignement secondaire général	13 690 224	1 495 786	1 904	339 406	28 936	834	0	15 557 090	15 043 837
Formation professionnelle	1 492 248	169 008	18 577	102 742	127 439	68 110	0	1 978 123	2 468 027
Enseignement particulier	3 834 432	419 895	2 082	44 504	26 759		0	4 327 672	4 565 151
Formation général des adultes	1 153 531	125 542	3 985	35 668	2 311	0	0	1 321 037	1 341 121
	40 298 111	4 469 783	31 330	864 635	198 640	68 944		45 931 443	44 444 472
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION									
Gestion des écoles et des centres	4 854 381	574 900	43 712	294 050	469 110	480	0	6 236 633	5 950 443
Moyens d'enseignement	1 054 849	130 096	57 953	62 216	469 671	28 965	0	1 803 749	1 631 558
Services complémentaires	5 448 193	729 509	33 008	112 327	182 991	576	0	6 506 604	6 338 892
Services pédagogiques et de formation d'appoint	1 114 792	145 154	20 238	80 099	185 032	3 383	965	1 549 663	813 358
Animation et développement pédagogique	1 061 302	113 201	55 084	16 481	8 049	0		1 254 116	1 284 281
Perfectionnement - personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	362 246	39 742	198 859	16 867	56 413	0	8 250	682 378	723 918
Activités sportives, culturelles et sociales	52 003	6 225	31 420	178 517	627 518	2 732	383 163	1 281 578	1 200 298
	13 947 767	1 738 826	440 274	760 557	1 998 783	36 136	392 377	19 314 720	17 942 748
SERVICES D'APPOINT									
Services alimentaires ou hébergement	0	0	0	0	0	0	0		
Transport scolaire	0	0	0	0	7 566 030	0	824 309	8 390 339	8 145 376
Service de garde	2 229 391	299 770	721	122 844	80 332	0	0	2 733 059	2 649 891
	2 229 391	299 770	721	122 844	7 646 363		824 309	11 123 398	10 795 267
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES									
Conseil des commissaires et comités	139 752	7 438	15 165	608	21 161	0	0	184 124	183 837
Gestion	2 705 623	321 351	62 311	109 300	384 914	0	16 150	3 599 648	3 475 321
Services et frais corporatifs	243 191	28 052	8 129	27 652	384 145	0	0	691 170	2 105 005
Perfectionnement	0	0	25 962	0	15 183	0	0	41 145	29 631
	3 088 566	356 841	111 566	137 560	805 403		16 150	4 516 086	5 793 794
SOLDES À REPORTER	59 563 835	6 865 220	583 891	1 885 596	10 649 188	105 080	1 232 836	80 885 647	78 976 282

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

	SALAIRES	CHARGES SOCIALES	FRAIS DE DÉPLACEMENT	FOURNITURES ET MATÉRIEL	HONORAIRES ET CONTRATS	ÉQUIPEMENTS ET INVESTIS- SEMENTS	AUTRES CHARGES	TOTAL DES CHARGES 2018	TOTAL DES CHARGES 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE REPORTÉ	59 563 835	6 865 220	583 891	1 885 596	10 649 188	105 080	1 232 836	80 885 647	78 976 282
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS									
MEUBLES ET IMMEUBLES									
Entretien des biens meubles	0	0	0	13 041	33 359	1 495 569	0	1 541 969	1 277 465
Conservation des immeubles	443 650	60 009	47 248	237 117	820 551	3 233 191	0	4 841 767	5 263 049
Entretien ménager	1 858 328	255 039	1 726	116 792	788 418	0	0	3 020 302	2 997 666
Consommation énergétique	0	0	0	1 710 936	105	0	0	1 711 041	1 560 688
Location d'immeubles	0	0	0	0	106 000	0	0	106 000	232 872
Protection et sécurité	0	0	0	2 286	52 595	0	0	54 881	68 820
Améliorations, transformations et rénovations majeures	0	0	0	0	182 999	0	0	182 999	10 177
Systèmes d'information et de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2 301 978	315 048	48 974	2 080 173	1 984 026	4 728 760	0	11 458 959	11 410 736
ACTIVITÉS CONNEXES									
Financement	0	0	0	0	0	0	2 295 056	2 295 056	2 266 513
Projets spéciaux	15 598	1 710	32 205	3 615	22 006	0	0	75 135	27 769
Rétroactivité	130 389	12 953	0	0	0	0	0	143 343	97 051
Droits de scolarité et ententes	0	0	0	0	0	0	482 853	482 853	494 015
Provisions - mauvaises créances	0	0	0	0	0	0	544 492	544 492	462 537
Prêt de services	0	1 721	694	0	0	0	0	2 415	(59 483)
Activités extrascolaires	0	0	0	0	0	0	26 558	26 558	41 935
	145 987	16 384	32 900	3 615	22 006	0	3 348 960	3 569 853	3 330 336
AUTRES ÉLÉMENTS									
Charges - variation de la provision pour avantages sociaux	90 318	16 845	0	0	0	0	0	107 164	265 104
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	533 917
TOTAUX	62 102 118	7 213 498	665 765	3 969 384	12 655 221	4 833 841	4 581 796	96 021 623	94 516 374